

L'an deux mil dix-sept, le DOUZE AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : L.BISCARRAT - Maire - J.C.AILLOT - C.MAFFRE - GA.FLEURY - G.CLEMENSON - A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA - Adjoint<sup>s</sup> - M.CHRETIEN - G.RATAJEZAK - H.FAURE - C.ORTIZ - L.CHAVANY - P.RELING - A.SCIACQUA-LERIDON - PR.MARTIN - S.CAPPEAU-FREJABUE - T.VERMEILLE - L.BUFFA - P.BELMONTET - P.VERGER - Conseillers municipaux

**Excusés représentés** : S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET par P.RELING  
A.PERIN par J.C.AILLOT / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE / MC.FOLIO par L.BUFFA  
S.VANDEVOORDE par P.BELMONTET

**Secrétaire de séance** : Colette ORTIZ

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 10.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Colette ORTIZ en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse les félicitations du Conseil Municipal à Monsieur Hervé QUESTA, frère de Martial QUESTA, qui vient d'être nommé président départemental des associations vauclusiennes pour le don du sang bénévole.

Monsieur le Maire tient à l'assurer du soutien du Conseil d'autant que c'est important pour l'association locale qui est dynamique.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que les prochains procès-verbaux de séance du Conseil Municipal ne seront pas retranscrits mot à mot pour éviter certaines observations ; il conviendra de se référer au règlement intérieur voté à l'unanimité en début de mandature, en particulier l'article 26 qui est cité : « les séances publiques du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique. Le procès-verbal est dressé par le secrétaire de séance. Il doit :

- Etre rédigé dans un style sobre et précis
- N'intéresser qu'une opération bien déterminée
- Etre un résumé sincère de la décision
- Eviter toute mention inutile
- Comporter les noms des votants et désignation de leur vote »

### **MANIFESTATIONS CULTURELLES - MOIS DE MAI / JUIN / JUILLET :**

**Adopté** à l'unanimité.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION N° 2 :**

M. VERMEILLE : « Concernant les modifications portant sur les secteurs UAb et 1AUa, ne devrait-on pas attendre de savoir si le projet de maison de santé (pharmacie et médecins) pourra aboutir avant d'enclencher une modification du PLU d'autant plus qu'il semblerait que le terrain UAb ne fasse pas l'unanimité et que le 1AUa soit trop grand pour le porteur du projet ? »

Mme FLEURY : « le secteur 1AUa situé route de Causans est effectivement trop grand pour une maison de santé ou une pharmacie mais le porteur du projet n'achèterait pas la totalité. Sur le secteur UAb, il se pourrait qu'il ne s'y fasse que la pharmacie. On est donc obligé d'aller plus vite pour devancer tous ces projets pour ne pas les retarder sachant qu'il faut déjà 6 mois pour procéder à la modification du PLU. »

2017-

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
12 AVRIL 2017**

M. le Maire : « Je tiens à rajouter que nos interlocuteurs veulent savoir où ils peuvent réaliser un tel projet ; il faut savoir qu'au niveau du monde médical local, il y a plusieurs praticiens qui sont intéressés par le projet mais aucun choix précis n'a été formulé par nos interlocuteurs entre le terrain situé près de la gare et celui de la route de Causans car ils attendent de connaître la valeur de ces terrains, une estimation par le service des Domaines du terrain appartenant à la Commune étant en cours. Par contre, on a retiré le secteur de la Grange Blanche III de la modification n°2 du PLU, la propriétaire n'étant pas prête à vendre le foncier. »

M. VERMEILLE : « Il m'avait semblé comprendre que le projet était unique à savoir pharmacie et médecins éventuellement. »

M. le Maire : « A l'heure actuelle, je peux préciser qu'il n'y aura qu'une seule maison de santé. »

M. VERMEILLE : « Mme FLEURY évoquait que la pharmacie pourrait éventuellement se faire d'un côté et les médecins de l'autre ; dans l'optique d'une maison de santé, je pense qu'il faudrait au contraire aller dans le sens de tout regrouper. »

M. le Maire : « On est tous d'accord sur ce point mais il faut tenir compte qu'on a à faire à des interlocuteurs de professions libérales. Il faut les inciter à travailler ensemble pour mutualiser. Il y a eu ensuite débat sur le secteur en leur indiquant les possibilités ; certains secteurs ne les intéressaient pas. C'est ainsi qu'à ce jour, on peut indiquer que 2 terrains pourraient les intéresser à condition de procéder à la modification du PLU. Quant aux délais, il faut tenir compte des 2 mois d'été pendant lesquels il est possible qu'on ne puisse pas lancer d'enquête publique ; la modification peut donc se réaliser aux alentours du mois de Novembre. »

M. VERMEILLE : « Dans l'hypothèse où le projet se réaliserait sur la zone 1AuA, vous diviseriez donc le terrain en plusieurs parcelles de façon à ce qu'ils puissent acheter une surface cohérente ? »

Mme FLEURY : « Oui, il faut compter environ 500 m pour la maison de santé et presque autant pour le parking. »

M. BELMONTET : « Pour notre part, nous sommes tout à fait d'accord concernant la maison médicale car cela devient indispensable pour la Commune. Par contre, nous craignons que le projet de Grange Blanche III soit enterré par le projet de création d'une zone d'activités économiques sur la route d'Orange. »

M. le Maire : « Cette zone existe déjà pour des projets de type artisanal ; au contraire, cela serait complémentaire de la Grange Blanche III. La modification porte sur la création d'activités permettant ainsi à une activité actuellement en location sur Jonquières de devenir propriétaire. Nous avons jusqu'à la fin de l'année pour engager les modifications nécessaires ; à défaut, la société en question s'installera ailleurs. La zone d'activités et le périmètre existent ; seul le règlement est modifié avec l'ajout de la possibilité de créer une activité. »

M. BELMONTET : « Nous nous abstenons uniquement pour cette raison et nous considérons que cela va dénaturer l'entrée du village alors que des travaux ont été réalisés pour améliorer l'entrée de la ville. »

M. VERGER : « Concernant la maison de santé, est-ce que toutes les professions médicales ont été représentées dans la discussion ? Comment s'est organisée la négociation ? Comment cela s'est structuré par rapport aux médecins, kinésithérapeutes, infirmières... ? »

Mme FLEURY : « Nous n'en sommes qu'aux prémisses. »

M. le Maire : « Les contacts que nous avons eus ont été positifs mais il est un peu prématuré pour en dire plus. Nous allons faire en sorte d'être le plus favorable possible pour que le projet se réalise. »

La balle est dans le camp de la municipalité dans le sens qu'il nous faut débloquer le PLU pour pouvoir proposer une solution aux intéressés et qu'ils puissent évoluer dans le projet. »

M. VERGER : « Il est effectivement très intéressant que la Mairie soit moteur là-dessus et facilitateur dans l'installation. Je comprends qu'il faille anticiper les décisions et procéder aux modifications qui s'imposent au niveau du PLU pour permettre ce projet. »

M. BELMONTET : « On va revoir notre position parce que même si on considère que l'entrée du village va être un peu dénaturée, les autres projets vont par contre dans le bon sens. »

M. VERMEILLE : « Par rapport à ce que j'ai entendu en commission, dans l'hypothèse où le porteur du projet préférerait prendre la zone UAb, il semblerait qu'il y ait un désaccord dans votre majorité. Par conséquent, dans quel sens on irait ? »

M. le Maire : « La réponse va être donnée au moment du vote. »

Mme MAFFRE : « Je n'ai pas pu participer à cette dernière réunion de la commission urbanisme mais je trouve qu'il est plutôt rassurant qu'on puisse avoir des avis différents au sein d'une même équipe ; cela permet d'avoir des échanges et d'éviter des erreurs. Ensuite, lorsque chacun s'est exprimé, on fait des choix ; c'est ce qui a été fait. »

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire : « J'ai cru comprendre M. VERMEILLE que vous vous absteniez pour toutes les questions relatives à l'urbanisme ? »

M. VERMEILLE : « J'avais cette position avant le jugement au Tribunal Administratif. »

M. le Maire : « Nous avons parlé de la Grange Blanche III. Je voudrais donc revenir sur le dernier conseil municipal où M. VERMEILLE et M. BELMONTET, vous vous êtes étonnés qu'il faille 17 ans pour concrétiser ou non, la Grange Blanche III. Je voudrais donc préciser qu'à la suite des événements du 22 Septembre 1992, il a fallu élaborer le PPRI de l'Ouvèze (plan de prévention du risque inondations) ; il a donc fallu 16 ans 1/2 pour qu'on puisse à nouveau repartir sur des bases en termes d'urbanisme. Pendant des années, les principales zones impactées par les inondations ont été bloquées. Il y a bien eu un PPRI anticipé en 2007 et le PPRI définitif en 2009. Toutefois, au sujet de la Grange Blanche II, il a fallu quand même 15 ans pour sortir l'arrêté de M. le Préfet relatif à l'aménagement de la ZAC Grange Blanche II, située sur la Commune de Courthézon. Je tiens à rappeler qu'au temps du syndicat intercommunal, de 1992 à 2000, il y a eu une ZAC sur Courthézon en accord avec Jonquières car nous n'avions pas la force de frappe financière pour englober Jonquières. Lorsqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2000, nous avons transféré la compétence économique à l'intercommunalité, nous sommes passés de 10 000 habitants à 36 000 habitants et grâce à la force financière de Sorgues et de la CCPRO, nous avons pu demander de faire une ZAC intercommunale mais cela nous a été refusé par Courthézon. Les textes ayant évolué, cette ZAC n'était plus légale ; il nous a donc fallu tout reprendre à zéro sous le couvert de la CCPRO, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2000, pour créer une ZAC uniquement pour Courthézon. L'arrêté préfectoral date du 14 avril 2015 ; la procédure (expropriations, études environnementales, fouilles archéologiques...) aura donc duré 15 ans.

A ce sujet, le compte-rendu du dernier conseil de communauté ayant été validé, je voudrais revenir sur les questions diverses du conseil de communauté du 27 février 2017, notamment sur mon intervention concernant une réunion ayant eu lieu le 23 février 2017 et au cours de laquelle, le Président a évoqué le projet de supprimer la stèle érigée en mémoire de 2 jeunes Jonquiérois fusillés lors de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale et où des commémorations ont lieu chaque année le 8 Mai et le 11 Novembre. J'ai tenu à exprimer l'opposition de la Commune de Jonquières à ce projet de suppression.

**2017-****PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
12 AVRIL 2017**

Voici la réponse de M. ROCHEBONNE : "je demande un droit de réponse avant que la presse puisse accorder une quelconque crédibilité aux propos du Maire de Jonquières car je réfute le projet de suppression de ladite stèle ; un projet de réaménagement de l'entrée de ville de Jonquières est à l'étude afin de permettre de sécuriser et de traiter les abords d'un point de vue paysager ; dans le cadre de ce projet associé à une requalification de l'entrée des zones d'activités de la Grange Blanche, l'architecte mandataire a fait une proposition impliquant un déplacement de la stèle de quelques dizaines de mètres. Les associations patriotiques courthézonaises en ont par ailleurs préalablement été informées puisque la stèle est située sur le territoire de la Commune de Courthézon. Il ne serait être aucunement question de supprimer ce lieu de commémoration car j'accorde une grande importance aux lieux de mémoire. A quel titre supprimerions-nous une stèle. Ces propos dépassent l'entendement. Ceci étant, c'est tout vu : si M. le Maire de JONQUIERES ne souhaite pas que l'intercommunalité travaille à l'amélioration de l'entrée de la ville de ses administrés, nous n'y travaillerons pas. Il ne faudra pas cependant qu'il se plaigne ensuite d'être toujours laissé pour compte".

*Je suis impressionné par de tels propos.*

*Le jour de cette réunion, j'ai récupéré des documents nous permettant de réfléchir à ce sujet. Quand on parle d'entrée de ville, au niveau de la stèle, cela représente entre 100 et 130 mètres de linéaire selon le projet puisque 3 scénari sont présentés. Sur cette zone-là, il y a 5 à 6 entrées pour que chaque terrain dévolue à une entreprise ait un accès individuel face aux habitations qui sont elles sur Jonquières alors qu'il n'a jamais été question de faire sortir des camions ou tout autre véhicule lié à l'activité de la zone, sur une route départementale déclassée et donc devenue communale aussi bien sur Courthézon que sur Jonquières. Normalement, cela devait se faire à l'intérieur de la zone d'activités.*

*Alors, je trouve qu'il est un peu fort qu'on me réponde en me mettant au pied du mur et en me disant de ne pas me plaindre d'être toujours laissé pour compte.*

*Dernière chose, concernant la Maison de Retraite pour laquelle l'approche est la même. Lors du dernier conseil d'administration, il a été demandé à M. ROCHEBONNE à quel moment les quasi 2 millions d'euros (soit environ 25% du montant des travaux), actuellement bloqués par la Commune de Courthézon, allaient pouvoir être récupérés.*

*M. le Maire de Courthézon pensait que nous étions en train de faire affaire avec son adjoint à l'urbanisme. Il a donc fait l'étonné comme en Novembre 2016 au cours d'un conseil d'administration. Selon les dires d'une personne qui connaît bien le dossier et qui est en relation avec M. le Maire de Courthézon pour débloquer la situation, on en est à plus de 70 appels téléphoniques !*

*Lorsque je dis que Jonquières est humiliée, les mots ne sont pas forts ; ils sont réalistes.*

*Je tenais à vous apporter ce complément d'informations notamment pour indiquer à M. BELMONTET que si vous trouvez que nous n'allons pas assez vite sur la Grange Blanche III c'est parce que d'autres n'ont pas voulu continuer à jouer le jeu avec nous. »*

*M. VERGER : « Concernant l'entrée de ville, lorsqu'il y a eu l'enquête publique, j'avais fait des remarques au niveau des documents d'enquête publique ; il était question à l'époque d'une entrée et d'un carrefour supplémentaire qui donnaient sur la route de Courthézon-Jonquières mais pas de 36 entrées pour chaque entreprise. Je tiens à préciser que nous avons émis un avis défavorable à toute entrée et circulation directement sur la route de Jonquières. La Grange Blanche doit créer ses voiries pour la desserte de ses entreprises avec les*

carrefours existants quitte à les aménager si nécessaire, et ne pas créer de carrefour supplémentaire sur cette voie-là. »

M. BELMONTET : « C'est la raison pour laquelle nous sommes contre les intercommunalités ; cela évite ce genre de conflit d'intérêt ; en revanche, nous sommes pour une collaboration sur certains domaines comme les ordures ménagères ou d'autres types de prestations. »

M. le Maire : « Notre intercommunalité était une référence dans le Vaucluse. A l'heure actuelle, pour les élus qui croient encore à l'intercommunalité, c'est une catastrophe. Aujourd'hui, sans intercommunalité, est-ce que la Commune peut s'occuper de l'économie comme cela se faisait auparavant ? Est-ce qu'elle peut gérer des problèmes liés au pluvial ? Est-ce qu'on peut s'occuper de tourisme vu la loi NOTRE qui oblige à réfléchir sur un territoire et non sur une commune ? Je dis non car il y a le désengagement de l'Etat. L'intercommunalité fonctionne à condition que la commune centre joue le jeu comme cela se passait avec Sorgues. Avec le départ des communes de Sorgues et Bédarrides que certains voulaient, on a quand même perdu 44% de la richesse selon le compte administratif et 34% de la population. La CCPRO est affaiblie. On parle de la venue de la CCAOP ; je n'ai pas l'impression que cela se fasse au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 ; quand bien même, cela ne compensera jamais la perte de Sorgues et Bédarrides en termes de richesse. Certains se félicitent de cette situation ; personnellement, ce n'est pas mon cas. »

**CREDITS SCOLAIRES 2017 : Adopté à l'unanimité.**

**CENTRE MULTI-ACCUEIL « LA FARANDOLE » - DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA CAF :**

**Adopté à l'unanimité.**

**CONVENTION CARTE TEMPS LIBRE AVEC LA CAF POUR 2017 :**

Mme DEL BASSO : « Je tiens à préciser qu'en 2016, 18 enfants ont bénéficié de cette aide financière à hauteur de 317.50 € pour des activités au sein de l'école de musique, la MJC et le Sporting-Club. Vous pouvez donc voir qu'on budgétise une enveloppe qui nous est imposée par la CAF mais elle n'est pas forcément utilisée. Lorsque la CAF nous envoie la liste des enfants bénéficiaires de l'enveloppe, la Commune paie les associations concernées. »

**Adopté à l'unanimité.**

**TAUX D'IMPOSITION 2017 :**

M. PANZA : « Pour information, le taux proposé pour la taxe d'habitation est très en-deçà de la moyenne nationale qui est de 24% environ ; concernant le foncier bâti, la moyenne est de 22 à 23% environ et pour le foncier non bâti, la moyenne nationale et départementale est entre 49 et 55%. »

**Adopté à l'unanimité.**

**ADOPTION DU REGIME DES PROVISIONS POUR LES BUDGETS 2017 : PRINCIPAL - EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT :**

**Adopté par 25 voix pour - 1 abstention (P.VERGER).**

**SUBVENTIONS 2017 :**

M. VERGER : « Comment s'explique la différence entre la subvention accordée à la MJC (6 000 €) et celle accordée au Sporting-Club (16 400 €) : le nombre d'adhérents ? les missions dévolues à ces associations ? Quels sont les critères ? »

M. PANZA : « C'est l'éternel débat. Il faut savoir que l'aide municipale ne s'arrête pas à ces questions financières ; elle peut prendre beaucoup d'autres formes telles que l'attribution de matériel, la mise à disposition de moyens techniques, de locaux à titre permanent ou à l'occasion de manifestations ponctuelles ainsi que du personnel au niveau des services culturel et technique. Toutes ces subventions qui ne se voient pas viennent s'ajouter aux subventions accordées annuellement. »

M. VERGER : « Le sporting-club bénéficie de stades et de terrains de sport ce qui représente un coût vraisemblablement pas négligeable. »

M. CLEMENSON : « Je pense qu'il faut aussi tenir compte de l'âge des adhérents. Je pense qu'actuellement au sporting-club, il doit y avoir 270 licenciés dont 200 enfants environ alors qu'à la MJC, il y a beaucoup de membres mais principalement des adultes qui travaillent et viennent à la MJC pour leur loisir. Je pense que l'encadrement des enfants et des jeunes est très important mais cela coûte de l'argent. Il y a 50 ans, je m'occupais des enfants bénévolement y compris les mercredis, samedis et dimanches ; aujourd'hui, il n'y a malheureusement plus de bénévoles surtout dans ces associations sportives qui ont des contraintes non négligeables ; il n'est pas possible de programmer une activité puis de laisser les enfants devant la porte du stade ; on est donc obligé de dédommager des personnes pour faire le travail qui était fait autrefois bénévolement. Les choses ont beaucoup évolué de ce côté-là ; cela coûte cher mais sachez qu'à la fin de la saison, le budget du sporting-club est tout juste bouclé. Ceci explique que la subvention municipale accordée au sporting-club est depuis toujours assez conséquente compte tenu du fait que cette association s'occupe d'enfants. »

M. VERGER : « Je pense que ce critère d'encadrement d'enfants et de jeunes est important quant au rôle que cela peut jouer dans la vie du village et de l'éducation apportée mais il est important aussi d'avoir une explication claire sur ces choses-là. Des communes sont amenées à évaluer les coûts cachés pour montrer le coût réel du fonctionnement des différentes activités menées sur leur territoire par les différentes associations pour répondre au besoin de transparence et d'explications. »

M. CLEMENSON : « Les associations présentent un bilan financier chaque année ce qui permet d'attribuer les subventions en conséquence. Quand on compare le sporting-club aux associations alentours, soyez assuré qu'il n'est pas surpayé ; quelques exemples : à Courthézon, c'est 40 000 €, à Camaret, 22 000 €, à Orange entre 80 000 et 100 000 €, à Sorgues qui joue au même niveau que Jonquières, c'est 60 000 €. »

M. VERMEILLE : « En complément de l'intervention de M. VERGER, je pense qu'il conviendrait peut-être de réfléchir sur le fait d'intégrer aux subventions les avantages en nature ; on serait peut-être plus dans la réalité du coût de chaque association. Beaucoup de communes le font. »

Mme MAFFRE : « Je souhaiterais qu'on tienne également compte de l'investissement d'une association dans la vie de la commune ; certaines sont bien plus investies que d'autres. Je tiens également à préciser qu'en commission culturelle, afin de permettre à de nombreuses associations de boucler leur bilan annuel, il nous arrive de financer des actions en partenariat ; cela s'est fait avec l'association IDEES, on le fait régulièrement avec la Bibliothèque. Par ailleurs, plutôt que d'aller acheter un concert à l'extérieur, nous faisons travailler l'école de

musique ; on le fait régulièrement pour différentes manifestations : les égarés ou la journée provençale. C'est un choix de la commission culturelle de faire d'abord travailler les associations locales. »

M. CLEMENSON : « Il est difficile de pouvoir attribuer une subvention en fonction des équipements mis à la disposition des associations car nos salles sont très utilisées. »

M. VERMEILLE : « Beaucoup de communes le font comme Avignon par exemple ; il y a 7 à 8 ans que les coûts ont été évalués et repris ensuite chaque année. »

M. PANZA : « Cela nous paraît difficile mais on va essayer de voir quelles sont nos possibilités. »

M. CLEMENSON : « Concernant Avignon, les clubs de football disposent de leurs propres installations ce qui facilitent l'évaluation ce qui n'est pas le cas à Jonquières puisque le stade est utilisé par le sporting mais aussi par les scolaires, le volley ball ; on y organise également des manifestations comme le printemps jeune. Le gymnase est mutualisé tout comme les vestiaires ce qui rend plus compliquée l'estimation du coût. »

**Adopté à l'unanimité.**

### **TARIFS MUNICIPAUX 2017 :**

M. VERMEILLE : « Le tarif pour les associations jonquiéroises à objet politique n'a pas été évoqué en commission. »

M. PANZA : « La discussion a eu lieu lors du débat d'orientation budgétaire. »

M. VERMEILLE : « Cela concerne donc quelle association ? »

M. PANZA : « Cela concerne 2 associations : Jonquières Autrement et Jonquières Avenir. »

M. VERMEILLE : « L'objet de Jonquières Avenir dont je suis le président, est d'animer un groupe de réflexion basé sur l'avenir de notre village provençal, celui de notre bassin de vie orangeois, sur l'ancrage local, nos patrimoines et territoires communs, offrir de vrais débats d'idée, un exercice permanent de prospective locale et régionale. Ce n'est donc pas politique du tout. Par contre, quand on a des débats, on a le droit d'avoir des personnalités qui sont invitées pour débattre du sujet au même titre que Jonquières Autrement ou que l'association IDEES. Il faudra donc me démontrer que c'est politique. »

M. PANZA : « Je ne veux pas engager de polémique mais quand lors de ces réunions, on est particulièrement critiqué, je pense que ce n'est pas le but d'une association loi 1901. »

M. VERMEILLE : « Il ne faut pas confondre les réunions de Jonquières Avenir et là, je m'adresse aussi à la presse qui commet souvent l'erreur, en particulier, Vaucluse matin, avec le groupe d'opposition qui n'est pas Jonquières Avenir qui est une association. Le groupe d'opposition c'est "ensemble redynamisons Jonquières" ce qui n'est pas du tout la même chose. »

Mme MAFFRE : « En fait, il suffit de voir les invités d'honneur de l'association et on a vite compris de quoi il s'agit. »

M. VERMEILLE : « Nous sommes en démocratie. On invite qui on veut. Sur nos débats, qu'on parle du bassin de vie orangeois, de l'ancrage local, on invite des élus quels qu'ils soient et qui appartiennent au bassin de vie orangeois. Je ne suis donc pas d'accord sur ce tarif. »

**Adopté à l'unanimité.**

2017-

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
12 AVRIL 2017**

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 :**

M. BELMONTET : « Nous voterons contre car nous aurions souhaité que par l'intercommunalité, une mutualisation des personnes et des matériels, on puisse engendrer pour la commune, une baisse de la masse salariale ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs années. Cela génère un coût pour la commune qui bloque les investissements ce qui est pour nous, très dommageable. »

M. le Maire : « Votre position n'est pas cohérente puisque vous êtes contre l'intercommunalité et que vous voulez la disparition des intercommunalités. »

M. BELMONTET : « Il n'y a aucune incohérence, au contraire ; l'intercommunalité a été créée pour baisser les coûts ; or, cela n'a engendré aucune baisse au niveau de la masse salariale. »

M. AILLOT : « Un certain nombre de personnes a été muté à la CCPRO et on n'a pas ré-embauché. »

M. BELMONTET : « Quand on regarde la masse salariale depuis 2012, elle n'a cessé d'augmenter. »

M. le Maire : « Vous parlez depuis 2012 mais il faut intégrer le personnel de la crèche et du centre de loisirs ce qui représente 25 personnes + le personnel des temps d'activités périscolaires ce qui représente près de 30 personnes ; le salaire de ces personnes se retrouvaient à travers une subvention d'équilibre. Vous ne pouvez donc pas présenter les choses comme vous le faites car c'est erroné. »

M. BELMONTET : « J'ai encore le droit de penser différemment de la majorité. »

M. AILLOT : « Vous ne remontez pas suffisamment loin. Je vous dis qu'à l'époque, lorsqu'on a transféré du personnel à la communauté, on n'a pas remplacé ce personnel. »

M. BELMONTET : « Je vérifierai. »

M. AILLOT : « Il faudra vous informer dans le temps. Cela date d'une quinzaine d'années et vous n'étiez pas à Jonquières à cette époque-là. »

M. le Maire : « Que ce soit pour la crèche ou le centre de loisirs, il y avait des sommes conséquentes inscrites au budget pour ces 2 associations que l'on peut qualifier de para-publiques ; elles étaient logées dans des bâtiments communaux. A un moment donné, on a préféré la municipalisation après débat car lorsque la structure prend une certaine envergure, il devient difficile pour des bénévoles à gérer un budget de plusieurs centaines de milliers d'euros de chiffres d'affaire. Il faut donc comparer ce qui est comparable. »

M. BELMONTET : « Je ne parle pas de la municipalisation mais plutôt d'une vision sur plusieurs années sans remonter à 15 ans. Quand on voit la baisse de la dotation de l'Etat, il faut anticiper et envisager le non-remplacement de certains personnels qui partiraient à la retraite car la situation ne va pas s'arranger. »

M. le Maire : « M.AILLOT vient de vous dire qu'il n'y a pas eu de remplacement automatique. »

M. AILLOT : « Il n'y a pas eu de transfert de personnel depuis. »

M. le Maire : « Concernant la police municipale, un critère prévoit 1 policier pour 1000 habitants ; nous sommes donc en-deçà pour plus de 5000 habitants puisque nous avons 4 policiers municipaux et 1 ASVP. »

M. PANZA : « Le manque à gagner par rapport à la baisse des dotations de l'Etat fait que forcément, la masse salariale se trouve augmentée même si elle n'augmente pas forcément. »

M. le Maire : « Lors du dernier conseil municipal, nous avons eu à nous prononcer sur le PLU intercommunal ; si on avait approuvé ce transfert, cela aurait dégagé le service urbanisme d'une charge qui prend beaucoup de temps. Auparavant, la commune s'occupait peu de l'urbanisme puisque c'était géré par la DDE puis la DDT. A présent, ce n'est plus le cas ; vous avez là un exemple précis du désengagement de l'Etat sans aucune compensation puisqu'il s'agissait d'un acte gratuit de la part de l'Etat au profit de la Commune. »



Mme MAFFRE : « Quand on parle d'intercommunalité, il faut faire la part des choses car nous sommes dans une intercommunalité qui dysfonctionne. Sous la précédente mandature, il y avait de véritables projets de mutualisation de moyens. Il y avait des techniciens et des personnels de 4 directions dont on a coupé la tête selon la volonté de l'actuel président. Or, quand il y a des techniciens aux manettes, ils savent aller chercher de l'argent car il y en a ailleurs. Je pense que si nous avions continué dans ce sens, ce serait plus simple et plus cohérent aujourd'hui. On y verrait beaucoup plus clair pour ce qui concerne l'avenir. On ne peut pas mettre toutes les intercommunalités au même niveau ; ce sont les hommes qui font les communautés de communes. »

Mme SCIACQUA : « Personnellement, je suis contre l'augmentation des dotations de l'Etat pour les années à venir car il faut réduire le déficit public. »

M. BELMONTET : « Je suis tout à fait d'accord là-dessus. »

Mme SCIACQUA : « Non parce que vous avez fait la réflexion inverse. Tout le monde autour de cette table est certainement d'accord pour l'augmentation des dotations. »

M. BELMONTET : « Si on pouvait avoir une augmentation des dotations de l'Etat bien évidemment sans augmenter la dette mais tout le monde sait que ce n'est pas le cas. »

Mme SCIACQUA : « Alors précisez votre propos car c'est important. »

M. BELMONTET : « Je préciserai la prochaine fois. »

M. VERMEILLE : « Je veux juste indiquer que nous nous abstenons pour pouvoir garder le droit à la parole au cours de l'année sur les problèmes budgétaires. »

**Adopté** par 21 pour, 2 contre (P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE) et 4 abstentions (T.VERMEILLE - MC.FOLIO - L.BUFFA - S.TRIBOLET)

#### **BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE 2017**

**Adopté** par 23 pour et 4 abstentions (T.VERMEILLE - MC.FOLIO - L.BUFFA - S.TRIBOLET)

#### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017**

**Adopté** par 23 pour et 4 abstentions (T.VERMEILLE - MC.FOLIO - L.BUFFA - S.TRIBOLET)

#### **PROJET D'AMENAGEMENTS PUBLICS DANS LE CŒUR DU VILLAGE - DEMANDE DE SUBVENTION**

**Adopté** à l'unanimité.

#### **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 : Adopté** à l'unanimité.

#### **AUGMENTATION DU CAPITAL AREA PACA :**

M. BELMONTET : « Nous étions contre l'entrée de la Commune dans le capital d'AREA considérant que cela ne nous apporte rien et donc, quel est l'intérêt pour la commune de Jonquières d'augmenter le capital de cette société ? »

M. QUESTA : « Toutes les collectivités en faisant partie sont invitées à délibérer pour autoriser l'augmentation du capital. C'est AREA qui augmente son capital. »

M. BELMONTET : « Oui mais s'il le capital augmente, le prix de l'action va augmenter. »

M. QUESTA : « Non ; il s'agit simplement de permettre à d'autres collectivités de rentrer dans le capital d'AREA. »

M. BELMONTET : « Nous ne trouvons pas déjà d'intérêt à y être entré. »

M. QUESTA : « Pour info, ils sont venus contrôler tous nos bâtiments et nous ont remis leur constat sur lequel nous devons travailler en particulier sur les 3 bâtiments retenus. »

M. VERMEILLE : « Vous dites qu'ils sont intervenus sur des bâtiments mais combien cela nous a coûté cette étude car on a quand même payé ; ce n'était pas gratuit par le fait que nous sommes actionnaires surtout pour 1 action. »

M. QUESTA : « On a payé cette intervention. A présent, il nous appartient de décider sur quel bâtiment on va se diriger en priorité. »

M. VERMEILLE : « Quand on regarde les actionnaires actuels figurant dans le dossier, on s'aperçoit qu'à part Jonquières, il y a environ une douzaine d'actionnaires, de grosses villes et des métropoles. Qu'est-ce que ça nous rapporte vraiment ? »

M. le Maire : « Je rappelle qu'au départ, ce dossier concerne 3 sites : la salle polyvalente, l'ancienne crèche et l'école Dr Boucher. Il fallait faire une étude sur ces 3 bâtiments pour savoir ce qu'il en est. Il était normalement prévu que ce type d'intervention soit porté par l'intercommunalité. Une exception a été faite par le Ministère. Vu les délais très courts, nous nous sommes déclarés volontaires. La différence est qu'on va profiter de la 1<sup>e</sup> tranche de subvention et non de la 2<sup>e</sup> car pour cela il faudrait être en intercommunalité, c'est-à-dire partager cette tranche entre les 5 communes. Pour cela, il faut qu'il y ait la même volonté de la part des autres communes, au même moment, dans les mêmes délais. »

M. BELMONTET : « Dans ce cadre-là, l'intercommunalité nous bloque. »

M. le Maire : « Je ne dis pas que l'intercommunalité nous a bloqués. Ce n'était pas la volonté de l'intercommunalité à l'époque. Nous avons été auditionnés à la DREAL à MARSEILLE, puis au siège de la COGA ; nous avons été retenus car notre dossier répondait aux critères, même ficelé très rapidement. Il a fallu aussi intervenir auprès du Ministère de l'environnement qui est le porteur du projet avec la Région. C'est pour cela que vous retrouvez beaucoup d'intercommunalités dans la liste des actionnaires puisque normalement, il s'agit de projets devant normalement être portés par les intercommunalités. »

M. QUESTA : « L'AREA a été là pour nous aider en tant que bureau d'études. Il nous a remis le constat réalisé pour tous les bâtiments qui certes, représente un coût mais à présent, il est prévu de débiter les travaux l'année prochaine. »

M. VERMEILLE : « Nous n'augmentons pas notre nombre d'actions ? »

M. QUESTA : « Non, il s'agit simplement d'autoriser la société AREA à augmenter son capital. »

**Adopté par 25 voix pour, 2 contre (P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE).**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

M. AILLOT : « Tout d'abord, concernant l'organisation des bureaux de vote pour les élections des 23 Avril et 7 Mai, le document vous sera distribué très prochainement.

Ensuite, les anciens combattants de la Commune demande à ce que le rond-point situé sur la route de Causans soit baptisé « rond-point des anciens combattants » afin de mettre en valeur un aspect symbolique de notre histoire. Nous soumettrons cette demande à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Le socle bétonné sera pris en charge par les anciens combattants. Seule la plaque sera à priori prise en charge par la Mairie. »

M. BELMONTET : « Sur les conseils de M. AILLOT, je m'adresse à M. QUESTA concernant la mise à disposition du défibrillateur afin qu'il soit installé sur la place du village plutôt qu'en Mairie où il n'est accessible que quelques heures par semaine. »

M. QUESTA : « J'avais déjà répondu que pour le mettre en extérieur, il faut qu'il soit dans une armoire réfrigérée à une température bien définie pour que l'électronique ne subisse pas de détériorations. »

M. BELMONTET : « On en voit quand même dans d'autres communes, souvent devant les pharmacies ou des lieux accessibles à tous en cas de besoin. »

M. QUESTA : « Pour le moment, on ne peut pas le mettre dehors. »

M. BELMONTET : « Est-ce que vous avez fait une étude sur le coût ? »

M. QUESTA : « Il y a peu de temps que nous avons le défibrillateur ; il est donc pour le moment stocké à l'accueil de la Maire. En attendant, on va très certainement mettre un coffret afin qu'il soit vu par toutes les personnes qui entrent en Mairie. On fera ensuite une étude pour le mettre dehors. »

M. CLEMENSON : « Pour information, un 2<sup>e</sup> défibrillateur a été acheté et sera installé dans les vestiaires du gymnase en hiver et à la piscine durant l'été. La prise en main est prévue le Mercredi 19 Avril à 10 heures aux vestiaires ; les élus intéressés peuvent donc venir y assister. »

M. VERMEILLE : « Je tiens à vous remercier pour l'envoi du document concernant la garantie d'emprunt car je pense qu'il est important d'avoir connaissance de ce genre de document. »

Mme MAFFRE : « Tout d'abord, lors du dernier conseil de communauté, il a été indiqué que la communauté de communes des pays de Rhône et Ouvèze s'appelle désormais la "communauté de communes des pays réunis d'Orange". »

Ensuite, nous avons parlé de la Grange Blanche II et III. Pour info, nous avons échangé avec M. LAROYENNE (élu d'un groupe d'opposition au sein du conseil municipal d'Orange) ; il a rendu visite à l'association GB1 (Grange Blanche I) ; il s'agit des 14 entreprises installées sur la 1<sup>e</sup> tranche de la Grange Blanche. Cette association est dynamique avec une charte notamment qualitative et environnementale. Ce sont des chefs d'entreprises dynamiques travaillant en étroite collaboration avec l'association OSE à Orange qui rassemblent aussi des chefs d'entreprises. Ces personnes ont déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes en date de Mars dernier pour faire annuler le permis de construire accordé par la ville de Courthézon à la seule entreprise prévue sur la Grange Blanche II. Cette entreprise devrait profiter de 90% du foncier ce qui laisse peu de place pour une autre activité et qui désole toutes les entreprises installées aujourd'hui car cela représente quasiment 400 camions par jour. En termes de pollution sonore, paysagère et environnementale, il s'agit d'une catastrophe supplémentaire que l'on subit.

Je voulais donc être la porte-parole de ces chefs d'entreprises car ils ont besoin de le faire savoir.

Je pense qu'on va beaucoup en entendre parler.

Dernière précision puisque l'adjoint à l'urbanisme d'Alain ROCHEBONNE m'a fait remarquer que cela ne concernait pas la CCPRO, j'affirme que cela concerne bien la CCPRO ; même si c'est normal que la ville de Courthézon ait attribué ce terrain mais cela a été un choix unique, sans concertation.

Une nouvelle fois, au cours de ce dernier conseil de communauté, nous n'avons pas droit à la parole. Quand on l'a, on n'est dans tous les cas pas écouté. Il en est de même pour les chefs d'entreprises de la Grange

Blanche II. Nous avons une Grange Blanche III en devenir ; il faut s'y intéresser même si cela traîne ; il faut essayer de proposer un projet qualitatif pour l'ensemble du territoire car ce qui se passe sur la Grange Blanche II n'est pas forcément une bonne chose, nombreux sont ceux qui pensent la même chose.

Concernant le PLU de la ville de Courthézon, je tiens enfin à vous informer qu'il a été abrogé pour toutes les raisons que je viens de vous indiquer ; je pense donc que nous n'avons pas beaucoup de leçons à recevoir de la part de nos voisins. »

M. le Maire : « Je voudrais simplement ajouter que sur la forme, si nous n'avions pas une association de chefs d'entreprises et un élu d'opposition d'Orange, nous ne serions pas au courant de cette situation sans qu'on sache pourquoi. Nous avons donc quelques difficultés pour faire de la mutualisation d'autant plus lorsque nous avons connu des années où du bon travail a été réalisé.

Par ailleurs, quand il est dit que la ville de Sorgues est en train de partir en ruine, je souhaite rappeler que le départ de Sorgues représente, pour la CCPRO, une perte de près de 40% de la richesse.

Mme FLEURY : « Je conçois qu'au sein de la communauté de communes, on ne soit pas tous d'accord ; mais ce qui me dérange et que je n'accepte pas, c'est la grossièreté de certains personnages. »

M. le Maire : « J'ai accompagné Claudine MAFFRE à la réunion de l'office intercommunal du tourisme. J'ai eu à nouveau à faire avec une brute verbale en la personne du président. Je me demande donc où l'on va. Quant au vice-président, ce n'est guère mieux car il ne s'attaque verbalement qu'aux femmes. Voilà quelle est la situation au sein de l'intercommunalité. »

M. le Maire lève la séance à 21 h 00.

Fait à JONQUIERES le 19 Mai 2017,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



La secrétaire de séance,  
Colette ORTIZ

